

Déchèterie de SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

Les Pares Balles

EDITION
2019

Particuliers



Se présenter au gardien avant tout dépôt

Horaires d'ouverture

| | Du 15 avril au 14 octobre | | Du 15 octobre au 14 avril | |
|-----------------|---------------------------|------------|---------------------------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Lundi | 9h - 12h | 14h - 17h | 9h - 12h | 14h - 17h |
| Mardi | Fermée | | Fermée | |
| Mercredi | Fermée | 14h - 17h | Fermée | 14h - 17h |
| Jeudi | Fermée | 14h - 17h | Fermée | |
| Vendredi | 9h - 12h | 14h - 17h | 9h - 12h | 14h - 17h |
| Samedi | 9h - 12h | 14h - 17h | 9h - 12h | 14h - 17h |

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements :

02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
1 rue Maxime de Coniac – 50240 Saint-James

www.msm-normandie.fr  Service déchets Mont Saint-Michel Normandie

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER



ENCOMBRANTS



Revêtement de sol (moquette, linoleum), plâtres, isolants, verre (fenêtres)...



Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...



BOIS



Bois non traité, non peint, non collé, sans métal, palettes, cagettes, planches...



Bois traités au créosote ...



MOBILIER



Meubles en bois, plastique ou métal démontés, sommiers, matelas ...



Éviers, vasques, rideaux, tapis ...



MÉTAUX



Tous métaux ...



Carcasses de véhicule motorisé ...



CARTONS



Gros cartons d'emballage propres, secs, vidés et **PLIÉS**



Plastique, polystyrène ...



DÉBLAIS / GRAVATS



Cailloux, pierre, béton, mortier, ciment, briques ...



Plâtres sous toutes ses formes, sacs, seaux ...



DÉCHETS VERTS



Tontes : à séparer des branchages

Branchages : diamètre inf. à 7 cm long. max. 1,5 m



Souches ...

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER



DEEE



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



PILES ET
ACCUMULATEURS



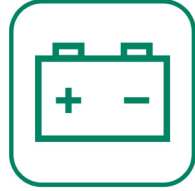
DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



TEXTILES



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



LAMPES



DÉCHETS REFUSÉS - NON EXHAUSTIF



EXTINCTEURS

→ Lieux de vente



BOUTEILLES DE GAZ

→ Lieux de vente



AMIANTE / CIMENT

→ Déchèteries
professionnelles
privées



PNEUMATIQUES

→ Lieux de vente



FILMS AGRICOLES
USAGÉS

→ Chambre d'agriculture
Adivalor
Lieux de vente



ORDURES
MÉNAGÈRES

→ Collecte en
porte à porte



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES

→ Pharmacies
Vétérinaires

Accès des particuliers

- Les usagers autorisés sont les habitants résidants ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes de :

Buais les Monts Grand Parigny Lapenty Le Mesnillard
Les Loges Marchis Moulines Savigny le Vieux
Saint Brice de Landelles Saint Hilaire du Harcouët

- Le gardien pourra vous demander un justificatif de domicile.

Conditions générales d'apport des déchets

- Le dépôt maximum autorisé par les particuliers est strictement limité en volume sur l'ensemble des déchèteries à :
 - 2 m³ par apport et par jour de déchets verts,
 - 2 m³ par apport et par jour pour les autres déchets (hors cartons, ferraille, DEEE).
- Le gardien est habilité à accepter ou à refuser les déchets en fonction des apports.

Comment réduire vos déchets

- Préférez le mulching à la tonte, pensez au broyat, au paillage...
- Faire des dons aux associations : Emmaüs, Sémaaphore...

Consignes d'accès et de sécurité

